

N/REF : 22/01/2026 11H46 C:002020 I:02574
V/REF : AC/C37837
V/Email reçu le Jeudi 22/01/2026 a 11H46

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GJA
IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-004-Lot10 St Malo
LOCALISATION : 25 AVENUE DES COMPTOIRS - LOGT VACANT SUR PASS DU 22 AU 30/01
LOGEMENT N° 014960, PORTE N°4960, 3° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : CONSUEL - ELT 014960 GJA
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIC ALUR:
VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT EFFECTUÉ.
CONSTAT : PORTE FUSIBLE TABLEAU VÉTUSTE ET PC SAILLIE CELLIER CASSÉ,
2 POINT LUMINEUX CONDUCTEUR APPARENT,
INTERRUPTEUR DOUBLE VETV ARRACHÉ DU MUR.
2 PC ENCASTRÉ ARRACHÉ DU MUR.
ABSENCE SORTIE DE CÂBLE 32A.
INTERRUPTEUR CHAMBRE ARRACHÉ DU MUR.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 a 13H07 TKERMARREC@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/02/26 A 13:05 MME T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Temps encodage badge	1	46,00	46,00
1,00	ELT058-Attest.diagn.locat.T5 yc déliv.	3	160,00	160,00
TOTAL H.T.				206,00
T.V.A. a 10,00%				20,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>226,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.